

Conditions Définitives en date du 13 décembre 2013



**CAISSE FEDERALE DU CREDIT MUTUEL NORD EUROPE**  
**Programme d'émission d'Obligations**  
**de 4.000.000.000 d'euros**

**Emission d'Obligations à Coupon Indexé sur l'indice EURO STOXX 50® DVP d'un montant de 5.000.000 Euros, arrivant à maturité le 18 décembre 2023 « Dividend Growth »**

Prix d'émission : 100%

**LA FRANCAISE BANK**

*Le Prospectus de Base dont référence est faite ci-dessous (tel que complété par les Conditions Définitives) a été préparé en prenant en compte que, sauf dans les cas stipulés dans le sous-paragraphe (ii) ci-dessous, tout offre d'Obligations dans un quelconque Etat Membre de l'Espace Economique Européen qui a transposé la directive 2003/71/CE (la "Directive Prospectus") (chacun un "Etat Membre Concerné") sera faite conformément à une exemption au titre de la Directive Prospectus, tel que transposé dans cet Etat Membre Concerné, de l'obligation de publier un prospectus pour les offres des Obligations.*

*La présente émission d'Obligations pourra se faire uniquement dans des circonstances dans lesquelles il n'y a pas d'obligation pour l'Emetteur ou un Agent Placeur de publier un prospectus au titre de l'article 3 de la Directive Prospectus ou un supplément au prospectus au titre de l'article 16 de la Directive Prospectus, dans chaque cas, au titre de cette offre.*

*Ni l'Emetteur, ni aucun Agent Placeur a autorisé, ni n'autorise, l'offre d'Obligations dans d'autres circonstances.*

## PARTIE A – CONDITIONS CONTRACTUELLES

Les termes utilisés ci-après seront réputés être définis pour les besoins des Modalités incluses dans le Prospectus de Base en date du 1er août 2013 (visé par l'Autorité des marchés financiers sous le numéro 13-443 en date du 1er août 2013) complété du Supplément en date du 16 octobre 2013 (visé par l'Autorité des marchés financiers sous le numéro 13-552 en date du 16 octobre 2013) (qui constitue un prospectus de base au sens de la Directive 2003/71/CE du Parlement européen et du Conseil du 4 novembre 2003 telle que modifiée (ce qui inclut les modifications apportées par la Directive 2010/73/CE dans la mesure où ces modifications ont été transposées dans un Etat-Membre) (la "**Directive Prospectus**").

Le présent document constitue les Conditions Définitives relatives à l'émission des Obligations (les "**Obligations**") et contient les termes définitifs des Obligations. Les présentes Conditions Définitives complètent le Prospectus de Base en date du 1er août 2013 relatif au Programme d'émission d'Obligations de l'Emetteur et doivent être lues conjointement avec celui-ci.

Le Prospectus de Base est disponible sur les sites Internet (a) de l'Autorité des marchés financiers (AMF) ([www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)) et (b) de l'Emetteur ([www.cmne.fr](http://www.cmne.fr)), et aux heures habituelles d'ouverture des bureaux, au siège social de l'Emetteur et aux bureaux désignés de l'Agent Payeur auprès duquel il est possible d'en obtenir copie.

Les dispositions de l'Annexe Technique 2 « MODALITES ADDITIONNELLES APPLICABLES AUX OBLIGATIONS INDEXEES SUR INDICE » s'appliquent aux présentes Conditions Définitives et ces documents devront être lus conjointement. En cas de divergence entre l'Annexe Technique 2 et les présentes Conditions Définitives, les présentes Conditions Définitives prévaudront.

1.	<b>Emetteur :</b>	Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Nord Europe
2.	(a) <b>Souche n° :</b>	25
	(b) <b>Tranche n° :</b>	1
3.	<b>Devise ou Devises Prévues(s) :</b>	euro (EUR)
4.	<b>Montant Nominal Total :</b>	5.000.000 EUR
	(a) <b>Souche :</b>	5.000.000 EUR
	(b) <b>Tranche :</b>	5.000.000 EUR
4.	<b>Prix d'émission :</b>	100% du Montant Nominal Total
6.	<b>Valeur Nominale Indiquée :</b>	100.000 EUR
7.	(a) <b>Date d'Emission :</b>	16 décembre 2013
	(b) <b>Date de Début de Période d'Intérêts :</b>	16 décembre 2013

- |     |  |   |
|-----|--|---|
| 8.  | <b>Date d'Echéance :</b>   | 18 décembre 2023  |
| 9.  | <b>Base d'Intérêt :</b>  | Non Applicable  |
| 10. | <b>Base de Remboursement/Paiement:</b>                                     | Remboursement au pair   |
| 11. | <b>Changement de Base d'Intérêt ou de Base de Remboursement/Paiement :</b> | Non Applicable  |
| 12. | <b>Option de Rachat/de Vente :</b>   | Non Applicable  |
| 13. | <b>(a) Rang de créance :</b>   | Non Subordonné  |
|     | <b>(b) Date des autorisations d'émission :</b>                             | Décision du Conseil d'administration en date du 24 juin 2013. |
| 14. | <b>Méthode de distribution :</b>   | Non syndiquée   |

**DISPOSITIONS RELATIVES AUX INTERETS A PAYER (LE CAS ECHEANT)**

- |     |  |                        |
|-----|--|------------------------|
| 15. | <b>Dispositions relatives aux Obligations à Taux Fixe :</b>                                      | Non Applicable         |
| 16. | <b>Dispositions relatives aux Obligations à Taux Variable :</b>                                  | Non Applicable         |
| 17. | <b>Dispositions relatives aux Obligations à Coupon Zéro :</b>                                    | Non Applicable         |
| 18. | <b>Formule de Paiement Taux d'Intérêt :</b>  | Non Applicable         |
| 19. | <b>Dispositions complémentaires relatives aux Obligations Indexées sur l'Inflation :</b>         | Non Applicable         |
| 20. | <b>Dispositions complémentaires relatives aux Obligations Indexées sur Indice :</b>              | Se reporter à l'Annexe |
| 21. | <b>Dispositions complémentaires relatives aux Obligations Indexées sur Indice de Stratégie :</b> | Non Applicable         |
| 22. | <b>Dispositions complémentaires relatives aux Obligations Indexées sur Action :</b>              | Non Applicable         |
| 23. | <b>Dispositions complémentaires relatives aux Obligations Indexées sur Fonds :</b>               | Non Applicable         |

**DISPOSITIONS RELATIVES AUX OBLIGATIONS A REMBOURSEMENT PHYSIQUE**

- |     |   |                |
|-----|---|----------------|
| 24. | <b>Obligations à Remboursement Physique :</b> | Non Applicable |
|-----|---|----------------|

**DISPOSITIONS RELATIVES AU REMBOURSEMENT**

<b>25. Option de Remboursement au gré de l'Emetteur :</b>	Non Applicable
<b>26. Option de Remboursement au gré des titulaires d'Obligations :</b>	Non Applicable
<b>27. Montant de Remboursement Final:</b>	Se reporter à l'Annexe.
<b>28. Formule de Paiement Final :</b>	Se reporter à l'Annexe.
<b>29. Montant de Versement Echelonné :</b>	Non Applicable
<b>30. Montant de Remboursement Anticipé :</b>	
(a) Montant(s) de Remboursement Anticipé de chaque Obligation payée(s) lors du remboursement pour des raisons fiscales (Modalité 6.6), pour Illégalité (Modalité 6.10) ou en cas d'Exigibilité Anticipée (Modalité 9) :	Valeur de Marché Réduite des Coûts
(b) Remboursement pour des raisons fiscales à des dates ne correspondant pas aux Dates de Paiement du Coupon :	Applicable
(c) Montant(s) de Remboursement Anticipé [Automatique] (pour des raisons différentes que celles visées au (a) ci-dessus) pour chaque Obligation :	Non Applicable
(d) Valeur de Marché Réduite des Coûts :	La Valeur de Marché Réduite des Coûts désigne, en ce qui concerne toute Obligation, un montant déterminé de bonne foi par l'Agent de Calcul sur la base des conditions du marché prévalant à la date de détermination, et ajusté pour tenir compte de l'intégralité des frais et coûts inhérents au dénouement de toute opération de couverture sous-jacente et/ou connexe.

#### **DISPOSITIONS GENERALES APPLICABLES AUX OBLIGATIONS**

<b>31. Forme des Obligations :</b>	
(a) Forme des Obligations :	Obligations dématérialisées au porteur
(b) Etablissement Mandataire :	Non Applicable

32. **Place(s) Financière(s) ou autres dispositions particulières relatives aux dates de paiement pour les besoins de l'Article 7.1 :** TARGET, Paris
33. **Dispositions relatives aux Obligations à Libération Fractionnée : montant de chaque paiement comprenant le Prix d'Emission et la date à laquelle chaque paiement doit être fait et les conséquences, le cas échéant, des défauts de paiement, y compris tout droit qui serait conféré à l'Emetteur de retenir les Obligations et les intérêts afférents du fait d'un retard de paiement :** Non Applicable
34. **Dispositions relatives aux Obligations à Remboursement Echelonné :** Non Applicable
35. **Masse (Article 11) :**  
Les noms et coordonnées du Représentant titulaire de la Masse sont :  
  
Guy COURBOT  
27, rue Jean Talmy  
59130 Lambersart  
France  
  
Les noms et coordonnées du Représentant suppléant de la Masse sont :  
  
Jacques DOOSE  
8, allée des Peupliers  
59133 Phalempin  
France  
  
Le Représentant de la Masse ne percevra pas de rémunération au titre de ses fonctions.
36. **Le montant principal total des Obligations émis a été converti en euro au taux de [●], soit une somme de (uniquement pour les Obligations qui ne sont pas libellés en euros) :** Non Applicable

## OBJET DES CONDITIONS DEFINITIVES

Les présentes Conditions Définitives constituent les conditions définitives pour l'émission des Obligations dans le cadre du programme d'émission d'Obligations de 4.000.000 d'euros de Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Nord Europe.

## RESPONSABILITE

Monsieur Christian Desbois accepte la responsabilité des informations contenues dans les présentes Conditions Définitives.

Signé pour le compte de la Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Nord Europe :



## **PARTIE B – AUTRE INFORMATION**

### **1. COTATION ET ADMISSION A LA NEGOCIATION :**

- (a) Cotation : Non Applicable
- (b) (i) Admission aux négociations : Non Applicable
- (ii) Marchés Réglementés ou marchés équivalents sur lesquels, à la connaissance de l'Emetteur, des Obligations de la même catégorie que les Obligations à admettre aux négociations sont déjà admis aux négociations : Non Applicable
- (c) Estimation des dépenses totales liées à l'admission aux négociations : 2.500 EUR

### **2. NOTATIONS**

Notations : Les Obligations émises dans le cadre du Programme ne feront pas l'objet d'une notation.

### **3. NOTIFICATION**

Non Applicable

### **4. INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, DECLARATIONS D'EXPERTS ET DECLARATIONS D'INTERETS**

Non Applicable

### **5. INTERET DES PERSONNES PHYSIQUES ET MORALES PARTICIPANT A L'EMISSION**

Sauf indiqué dans le chapitre "Souscription et Vente" figurant dans le Prospectus de Base incorporé par référence, à la connaissance de l'Emetteur, aucune personne impliquée dans l'offre des Obligations n'y a d'intérêt pouvant influencer sensiblement l'émission ou l'offre des Obligations.

### **6. RAISONS DE L'OFFRE, ESTIMATION DU PRODUIT NET ET DES DEPENSES TOTALES**

- (a) Raisons de l'offre : Le produit net de l'émission des Obligations est destiné aux besoins de financement de l'activité de l'Emetteur.
- (b) Estimation du produit net : 4.997.500 EUR
- (c) Estimation des dépenses totales : Sans objet, aucune dépense ne sera mise à la

charge de l'investisseur.

**7. INFORMATIONS RELATIVES AU SOUS-JACENT**

Se reporter à l'Annexe.

**8. AUTRE**

Nom et adresse de l'Agent de Calcul : La Française Bank, succursale de Paris,  
173 boulevard Haussmann, 75008 Paris,  
France

Information sur les retenues à la source sur le  
revenu provenant des Obligations applicable dans  
le pays où est demandée l'admission à la  
négociation (autre que la France et/ou la Belgique) : Non Applicable

**9. INFORMATIONS SUR LE SOUS-JACENT POSTERIEURES À L'EMISSION**

L'Emetteur ne fournira aucune information postérieure à l'émission, sauf exigence légale ou réglementaire.

**10. INFORMATIONS OPERATIONNELLES**

Code ISIN : FR0011661297

Code commun : 100533944

Dépositaires :

Euroclear France agissant comme Dépositaire  
Central : Oui

Dépositaire Commun pour Euroclear Bank et  
Clearstream Banking, société anonyme : Non

Tout système(s) de compensation autre  
qu'Euroclear Bank et Clearstream  
Banking, société anonyme et numéro(s)  
d'identification correspondant : Non Applicable

Livraison : Livraison contre paiement

Noms et adresses des Agents Payeurs initiaux  
désignés pour les Obligations : Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Nord  
Europe 4, Place Richebé 59000 Lille  
France

Noms et adresses des Agents Payeurs  
additionnels désignés pour les Obligations (le cas  
échéant) : Non Applicable

**11. PLACEMENT**

Si syndiqué, noms [et adresses] des Membres du  
Syndicat de Placement et engagements de  
souscription : Non Applicable

Date du contrat de prise ferme :	Non Applicable
Nom et adresse des entités qui ont pris l'engagement ferme d'agir en qualité d'intermédiaires sur les marchés secondaires et d'en garantir la liquidité en se portant acheteurs et vendeurs et principales conditions de leur engagement :	Non Applicable
Etablissement(s) chargé(s) des Opérations de Régularisation (le cas échéant) :	Non Applicable
Si non-syndiqué, nom et adresse de l'Agent Placeur :	La Française Bank, 4 rue Henri Schnadt, L-2350 Luxembourg, Luxembourg
Commissions et concessions totales :	Non Applicable
Offre Non-exemptée	Non Applicable

## 12. Placement et Prise Ferme

Consentement de l'Emetteur aux fins d'utiliser le Prospectus durant la Période d'Offre :	Non Applicable
Etablissement(s) Autorisé(s) dans les différents pays où l'offre a lieu :	Non Applicable
Conditions relatives au consentement de l'Emetteur aux fins d'utiliser le Prospectus:	Non Applicable



## ANNEXE

### Indice

Indice EURO STOXX 50 ® DVP Index, code BBG: SX5ED, code ISIN CH0042346186, sponsor: STOXX Limited

L'indice EURO STOXX 50® DVP ainsi que ses marques sont la propriété intellectuelle de STOXX Limited, Zurich, Suisse et/ou ses concédants (Les «Concédants»), et sont utilisés dans le cadre de licences. STOXX et ses Concédants ne soutiennent, ne garantissent, ne vendent ni ne promeuvent en aucune façon les produits basés sur l'indice EURO STOXX 50® DVP et déclinent toute responsabilité liée au négoce des produits basés sur l'indice.

### Détermination du Coupon

Le Coupon par Valeur Nominale Indiquée payable à chaque Date de Paiement du Coupon sera calculé par l'Agent de Calcul à chaque Date de Détermination du Coupon comme suit:

t	Date de Détermination du Coupon t	Date de Paiement du Coupon t	Coupon t
1	5 janvier 2015	5 janvier 2015	4% x Coupure
2	18 décembre 2015	5 janvier 2016	4% x [(Max (Indice t - 90) ; 0) - (Max (Indice t - 125) ; 0)] / 35 x Coupure
3	16 décembre 2016	5 janvier 2017	4% x [(Max (Indice t - 90) ; 0) - (Max (Indice t - 125) ; 0)] / 35 x Coupure
4	15 décembre 2017	5 janvier 2018	4% x [(Max (Indice t - 90) ; 0) - (Max (Indice t - 125) ; 0)] / 35 x Coupure
5	21 décembre 2018	7 janvier 2019	5,10% x [(Max (Indice t - 90) ; 0) - (Max (Indice t - 135) ; 0)] / 45 x Coupure
6	20 décembre 2019	6 janvier 2020	5,10% x [(Max (Indice t - 90) ; 0) - (Max (Indice t - 135) ; 0)] / 45 x Coupure
7	18 décembre 2020	5 janvier 2021	5,10% x [(Max (Indice t - 90) ; 0) - (Max (Indice t - 135) ; 0)] / 45 x Coupure
8	17 décembre 2021	5 janvier 2022	6,30% x [(Max (Indice t - 90) ; 0) - (Max (Indice t - 145) ; 0)] / 55 x Coupure
9	16 décembre 2022	5 janvier 2023	6,30% x [(Max (Indice t - 90) ; 0) - (Max (Indice t - 145) ; 0)] / 55 x Coupure
10	16 décembre 2022	18 décembre 2023	6,30% x [(Max (Indice t - 90) ; 0) - (Max (Indice t - 145) ; 0)] / 55 x Coupure

Avec :

**Indice t** : signifie le cours de clôture de l'Indice à la Date de Détermination du Coupon t

### Détermination du Montant de Remboursement Final

Le Montant de Remboursement Final par Valeur Nominale Indiquée à la Date d'Echéance sera calculé par l'Agent de Calcul comme suit:

**Montant de Remboursement Final = Valeur Nominale Indiquée x 100%**

100%

Montant de Remboursement Final = Valeur Nominale Indiquée x 100%

Montant de Remboursement Final

100%

Montant de Remboursement Final

100%

Montant de Remboursement Final = Valeur Nominale Indiquée x 100%

Montant de Remboursement Final

100%

Montant de Remboursement Final = Valeur Nominale Indiquée x 100%

Montant de Remboursement Final

100%

Montant de Remboursement Final = Valeur Nominale Indiquée x 100%

Montant de Remboursement Final

100%

Montant de Remboursement Final

100%